

Conformité d'un commerçant

- **PCI-DSS s'applique aux accepteurs que sont les commerçants, comme à toute autre entité manipulant ces données,**
 - soit directement (paiement ou retrait), sur quelque média que ce soit (terminal de paiement, paiement à distance),
 - soit indirectement pour tout autre processus utilisant ces données.
- **PCI-DSS est un standard ouvert.**
 - Chaque réseau de cartes définit les modalités de mise en conformité chaque acteur
 - Ces modalités sont mises en œuvre de façon appropriée à la nature de l'entité concernée en fonction d'une analyse des risques..
 - Les accepteurs sont classés en 4 niveaux en fonction du niveau de risque qu'ils représentent, en prenant en compte :
 - le volume des opérations traitées,
 - le canal utilisé (e-commerce, autre canal),
 - le niveau de sécurité mis en œuvre dans le traitement de l'opération (EMV ou non),
 - l'utilisation ou non des données pistes.



La conformité au regard des règles PCI-DSS s'apprécie suivant le référentiel de contrôle PCI-DSS

Niveau	Activité de l'accepteur toutes cartes « CB » et agréés « CB » combinées	Normes ou recommandations PCI-DSS
1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plus de 6 millions* d'opérations par an ou, ▪ Informatique non conforme au bulletin 10 ou, ▪ Compromission l'année précédente. <p><i>*Reclassement en niveau 2 si au moins 85% des opérations sont EMV et si l'informatique est conforme au bulletin 10 (non stockage des données discrétionnaires de la piste ISO2).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • audit annuel sur site par auditeur certifié • scans périodiques du réseau par auditeur certifié (ASV) ou, par dispositif interne accrédité <ol style="list-style-type: none"> 1. interne et 2. Externe (depuis l'Internet)
2	<p>1 à 6 millions d'opérations / an ou plus de 6 millions d'opérations par an si : au moins 85% d'opérations EMV <u>et</u> informatique conforme au bulletin 10 <u>et</u> pas compromission l'année précédente</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. auto-évaluation annuelle (questionnaire* disponible sur le site PCI, à la rubrique SAQ) 2. scan réseau de vulnérabilité trimestriel depuis l'Internet
3	Tout accepteur réalisant de 20.000 à 1 million de transactions e-commerce / an	<ol style="list-style-type: none"> 1. auto-évaluation annuelle (questionnaire* PCI-DSS) 2. scan réseau de vulnérabilité trimestriel depuis l'Internet
4	Tout autre accepteur	<ol style="list-style-type: none"> 1. auto-évaluation annuelle (questionnaire* disponible sur le site PCI, à la rubrique SAQ) 2. scan réseau de vulnérabilité trimestriel

[1] Auditeur certifié PCI-DSS : la certification QSA est une garantie suffisante. Auditeur interne : références de formation certifiantes pour garantir une bonne maîtrise du contexte monétique.

[2] 4 questionnaires (A,B,C,D) sont disponibles, en fonction du contexte du commerçant.



Les normes de protection des données monétiques sont de plus en plus contraignantes pour faire face à des menaces de plus en plus lourdes.

- **PCI-DSS évolue**
 - Version 1.3 : prévue au 2ème trimestre 2011, consultable sur le site du PIC Council
- **Le commerçant peut se décharger de la gestion des contraintes sécuritaires PCI DSS s'il ne manipule aucune donnée carte.**
 - Souscription à l'offre Merc@net, offre conforme aux exigences de sécurité PCI-DSS*,
 - Délégation de la fonction paiement carte à un prestataire certifié conforme PCI-DSS, sans échange de données cartes avec ce prestataire.
 - Le prestataire certifié s'est doté des moyens et des compétences pour mettre en œuvre toutes les exigences de sécurités monétiques et suivre les évolutions interbancaires.
 - Le Système d'Information du commerçant est ainsi isolé de la fonction monétique, et échappe de facto aux contraintes liées à la mise en œuvre de PCI-DSS.
- **Pour les commerces doté d'un Système d'Information utilisant des données cartes, approche rationnelle des risques**
 - cartographie du SI pour identifier les risques monétiques : où peuvent être traitées, stockées et échangées des données sensibles monétiques ?
 - réduction du périmètre soumis aux normes de sécurité PCI en limitant traitement, échange et stockage de données sensibles au strict nécessaire, y compris dans les journaux et les dispositifs de sauvegarde. « *Si vous n'avez pas un besoin indispensable d'une donnée monétique, ne la stockez pas !* ».
 - La mise en œuvre des normes de sécurité PCI-DSS, ou l'application des mesures compensatoires, pour abaisser le niveau de risque résiduel sont ainsi limitées au strict nécessaire.

* Sauf en cas de création de paiements via les offres Merc@net Gestion Plus, Merca VPC via l'outil de gestion de Merc@net.

